

RCS : AMIENS Code greffe : 8002

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de AMIENS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2002 B 00395 Numéro SIREN : 444 494 082 Nom ou dénomination : SODIDIER EXPLOITATION

Ce dépôt a été enregistré le 28/12/2020 sous le numéro de dépôt B2020/006677

SODIDIER EXPLOITATION

Société par Actions Simplifiée au capital de €40.000
Siège Social : Angle des Rues de Roye et du Bouloire des Prêtres
80500 MONTDIDIER
444 494 082 R.C.S AMIENS

**GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE****28 DEC. 2020****AMIENS
80 - 02****PROPOSITION D'AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 JANVIER 2020
ET TEXTE DE LA RESOLUTION VOTEE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET
EXTRAORDINAIRE DU MERCREDI 29 JUILLET 2020****QUATRIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale décide d'affecter, le bénéfice de l'exercice clos le 31 Janvier 2020, s'élevant à €953.419,95, de la manière suivante, à savoir :

- à distribuer aux associés à titre de dividendes la somme de €300.000,00
- le solde, étant porté à la réserve facultative €653.419,95

En conséquence, chaque action donne droit à son titulaire à un dividende de €75.

Les dividendes sont payables au siège social, à compter du 1^{er} Août 2020.

L'Assemblée Générale rappelle que sur le plan fiscal et social, conformément aux dispositions légales en vigueur :

1 - Les associés personnes physiques fiscalement domiciliés en France, sont soumis au prélèvement forfaitaire unique (PFU) dit « flat tax » de 30 % regroupant :

* le prélèvement relatif à l'impôt sur le revenu de 12,80 %, sous réserve de dispense si le revenu fiscal de l'avant dernière année est inférieur à €50 000 pour les personnes célibataires, divorcées ou veuves et à €75 000 pour les couples soumis à imposition commune.

* les prélèvements sociaux de 17,20 %,

les deux étant prélevés à la source lors de la distribution de dividendes.

2 - Toutefois, lors de leur déclaration de revenus, les associés pourront opter pour une imposition de leurs dividendes, au barème progressif de l'impôt sur le revenu ; ce qui donnera lieu à l'abattement de 40 % sur la totalité du montant de leurs dividendes.

Cette option sera expresse et irrévocable et portera sur l'ensemble des revenus, gains nets, profits, plus-values et créances.

Le prélèvement forfaitaire de 12,80 % versé lors de la distribution de dividendes s'imputera sur l'impôt sur le revenu de l'année au cours de laquelle il a été opéré ; s'il excède l'impôt dû, l'excédent sera restitué.

En conséquence,

- la réserve légale reste fixée à €4.000, soit 10% du capital social,
- la réserve facultative est portée de €7.185.543,12 à €7.838.963,07.

Conformément aux dispositions de l'article 243 Bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale déclare que les dividendes suivants ont été distribués aux associés au cours des trois derniers exercices, à savoir :

- par l'Assemblée Générale du 29 Juin 2017, la somme de €250.000,00, soit un dividende de €62,50 par action ouvrant droit au profit des associés personnes physiques, à l'abattement de 40 % calculé sur la totalité de son montant.
- par l'Assemblée Générale du 28 Juin 2018, la somme de €300.000,00, soit un dividende de €75 par action ouvrant droit au profit des associés personnes physiques, à l'abattement de 40 % calculé sur la totalité de son montant.
- par l'Assemblée Générale du 25 Juillet 2019, la somme de €300.000,00, soit un dividende de €75,00 par action ouvrant droit au profit des associés personnes physiques, à l'abattement de 40 % calculé sur la totalité de son montant.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

COPIE CERTIFIEE CONFORME

SODIDIER EXPLOITATION

Société par Actions Simplifiée au capital de €40.000

Siège Social : Angle des Rues de Roye et du Bouloire des Prêtres

80500 MONTDIDIER

444 494 082 R.C.S AMIENS

GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE

28 DEC. 2020

AMIENS
80 - 02

COMPTES ANNUELS : EXERCICE CLOS LE 31 JANVIER 2020

COPIE CERTIFIEE CONFORME

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the bottom.

Liasse fiscale

GREFFE JUDICIAIRE
DE COMMERCE

28 DEC. 2020

AMIENS
80 - 02Formulaire obligatoire (article 55 A
du code général des impôts)

①

BILAN — ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2020

Désignation de l'entreprise : SAS SODIDIER EXPLOITATION Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois : 12

Adresse de l'entreprise : Angle rues de Roye & du Bouloire des Prêtres 80500 MONTDIDIER Exercice précédent : 11

Numéro SIRET : 4 4 4 9 4 0 8 2 0 0 0 1 9 Néant ☐

Exercice clos le : 31/10/2020

		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3
Capital souscrit non appelé (I)		AA		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC	
	Frais de développement *	CX	CQ	
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	(0)
	Fonds commercial (I)	AH	AI	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM	
	Terrains	AN	AO	
	Constructions	AP	AQ	1 451
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	1 146 753
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	207 954
Immobilisations en cours	AV	AW		
Avances et acomptes	AX	AY		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT	
	Autres participations	CU	CV	3 247 953
	Créances rattachées à des participations	BB	BC	580 000
	Autres titres immobilisés	BD	BE	1 017 247
	Prêts	BF	BG	
Autres immobilisations financières *	BH	BI	611 891	
TOTAL (II)		BJ	BK	6 813 249
STOCKS	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	15 537
	En cours de production de biens	BN	BO	
	En cours de production de services	BP	BQ	
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS	
	Marchandises	BT	BU	3 179 942
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	
	Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY	70 783
	Autres créances (3)	BZ	CA	2 030 174
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC	
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD	CE	1 100 000
Disponibilités	CF	CG	2 383 600	
Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI	273 153	
TOTAL (III)		CJ	CK	9 053 190
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW		
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM		
	Écarts de conversion actif *	CN		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1A	15 866 439
Renvois : (1) Dont droit au bail :		CP	(3) Part à plus d'un an :	CR
Clause de réserve de propriété : *		Stocks :	Créances :	

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2020

Formulaire obligatoire, article 53 A
du Code général des impôts.

Désignation de l'entreprise		SAS SODIDIER EXPLOITATION		Néant ☐	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 40 000...)	DA	40 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	4 000		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants E)	DG	7 185 543		
	Report à nouveau	DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	953 420		
	Subventions d'investissement	DJ			
Provisions réglementées *	DK				
TOTAL (I)			DL	8 182 963	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
TOTAL (II)			DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	133 170		
	Provisions pour charges	DQ			
TOTAL (III)			DR	133 170	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	1 036 194		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	2 038 809		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	2 639 494		
	Dettes fiscales et sociales	DY	1 713 153		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	2 956		
	Autres dettes	EA	119 700		
Compte régular.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
TOTAL (IV)			EC	7 550 306	
Ecart de conversion passif *			(V)	ED	
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	15 866 439	
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC			
		ID			
		IE			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	6 720 311			
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : SAS SODIDIER EXPLOITATION		Exercice N		Neant ☐		
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	42 455 884	FB	FC 42 455 884	
	Production vendue { biens * services *	FD	4 435 907	FE	FF 4 435 907	
		FG	885 404	FI	FI 885 404	
		FJ	47 777 195	FK	FL 47 777 195	
	Production stockée *				FM	
	Production immobilisée *				FN	
	Subventions d'exploitation				FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)				FP 50 844	
	Autres produits (I) (11)				FQ 88 009	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR 47 916 048	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *				FS 37 909 120	
	Variation de stock (marchandises) *				FT (47 686)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *				FU 30 490	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				FV 2 068	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *				FW 3 203 607	
	Impôts, taxes et versements assimilés *				FX 448 849	
	Salaires et traitements *				FY 3 571 669	
	Charges sociales (10)				FZ 980 594	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements * - dotations aux provisions				GA 251 812
						GB
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *				GC
	Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD	
	Autres charges (12)				GE 7 535	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF 46 358 058	
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GG 1 557 989	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *		(III)	GH 4 486		
	Perte supportée ou bénéfice transféré *		(IV)	GI 197		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL 11 046		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM		
	Différences positives de change			GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO		
	Total des produits financiers (V)			GP 11 046		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *			GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR 20 366		
	Différences négatives de change			GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT		
Total des charges financières (VI)				GU 20 366		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				GV (9 321)		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW 1 552 958		

(RENVIOIS voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS SODIDIER EXPLOITATION		Néant ☐		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA	15 171		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB	245		
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC	7 865		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD	23 281		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE	292		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF	30 534		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)		HG	20 982		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH	51 808		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	(28 527)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ	160 503	
Impôts sur les bénéfices *				HK	410 508	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	47 954 860	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	47 001 440	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	953 420	
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO			
	(2) Dont	produits de locations immobilières	HY			
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG			
	(3) Dont	— Crédit-bail mobilier *	HP	17 655		
		Crédit bail immobilier	HQ			
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH			
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées		IJ			
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK	5 619		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)		HX	35 186		
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC			
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD			
	(9) Dont transferts de charges		AI	50 094		
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)	A5		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A2			
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A3			
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6	obligatoires	A9	
		Dont cotisations facultatives Madelin	A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8	
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N			
	Penalités et amendes		Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
	Dégrèvement TICFE 2018		292		15 171	
Dotation aux provisions exceptionnelles		20 982				
Produit de cession sur immobilisations corporelles				200		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N				
		Charges antérieures		Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes:

1.1 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les frais accessoires (droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes) ne sont pas incorporés au coût d'acquisition des immobilisations.

La méthode de comptabilisation par composant ne se trouve pas à s'appliquer aux présents comptes.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilisation prévue.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Type	Durée
Logiciels informatiques	de 1 à 5 ans
Brevets	N/A
Agencements, aménagements des terrains	N/A
Constructions	N/A
Agencement des constructions	N/A
Matériel et outillage industriels	de 2 à 5 ans
Agencements, aménagements, installations	de 5 à 10 ans
Matériel de transport	4 ans
Matériel de bureau et informatique	de 2 à 5 ans
Mobilier	de 3 à 10 ans

1.2 - IMMOBILISATIONS FINANCIERES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

Les titres des sociétés liées au mouvement E.LECLERC ne font l'objet d'aucune dépréciation.

1.3 - STOCKS

Conformément au règlement du CRC n° 2004-06 du 26 novembre 2004, les stocks sont évalués suivant la méthode du « dernier prix d'achat connu ».

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires, tels que les coûts de transport et les coûts de centrale d'achat dédiés, déduction faite des rabais commerciaux, ristournes et escomptes de règlement.

Les stocks ont, le cas échéant, été dépréciés pour tenir compte de leur valeur de réalisation nette à la date d'arrêté des comptes.

1.4 - CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

2 - CHANGEMENTS DE METHODE

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Etablissement des états financiers en conformité avec :

- le règlement de l'Autorité des Normes Comptables N°2017-01 du 05 mai 2017, modifié par le règlement ANC N°2017-03 du 03 novembre 2017
- les articles L123-12 à L123-28 du Code de Commerce 2017 et mis à jour des différents règlements complémentaires à la date d'établissement des comptes annuels.

3 - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES POUR DONNER UNE IMAGE FIDELE

Notre société, la SAS SODIDIER EXPLOITATION, a modifié la date de clôture de ses comptes sociaux pour la fixer au 31 janvier lors de l'exercice précédent.

Pour mémoire, l'exercice clos au 31 janvier 2019 avait une durée exceptionnelle de 13 mois, soit du 1er janvier 2018 au 31 janvier 2019.

Les honoraires facturés de commissariat aux comptes au titre du contrôle légal des comptes s'élèvent à 24 259 euros.

AUTRES INFORMATIONS :

Engagement de fin de carrière :

La convention collective prévoit le versement des indemnités de fin de carrière.

L'engagement de fin de carrière n'a pas été constaté sous forme de provision.

Les droits des salariés ont été calculés suivant la méthode dite « rétrospective des unités de crédits projetées » en tenant compte :

- d'un départ à l'initiative du salarié à 65-67 ans ;
- de la table de mortalité : INSEE 2018 ;
- d'un taux d'actualisation de 0.48 % ;
- d'un taux de charges patronales pour les non cadres de 30 % et pour les cadres de 40 % ;
- d'un taux de revalorisation des salaires de 1.00 %.

Le total de l'engagement de fin de carrière évalué au 31 janvier 2020 s'élève à 257 202 euros.

EVENEMENTS POST-CLOTURE :

L'épidémie de COVID-19 se répandant actuellement dans le monde est un événement d'une exceptionnelle gravité ayant des conséquences sanitaires, économiques et financières et qui affecte les activités des entités françaises.

La crise sanitaire liée au COVID-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 constituent un événement postérieur au 31 décembre 2019 qui n'a pas donné lieu à un ajustement des comptes annuels clos au 31 décembre 2019, c'est-à-dire que les actifs et passifs, les charges et produits mentionnés respectivement au bilan et au compte de résultat au 31 décembre 2019 sont comptabilisés et évalués sans tenir compte de cet événement et de ses conséquences.

La poursuite de l'exploitation a pu être maintenue et notre société n'identifie pas de risques réels quant à la continuité de son exploitation.

En l'absence d'information sur la date de fin de cette crise sanitaire, les impacts en terme d'activité sur l'ensemble de l'année 2020 ne sont pas quantifiables à la date d'arrêt des présents comptes.

Néanmoins, nos activités étant affectées par le COVID-19 dès mars 2020 et les mesures suivantes ont été mises en place :

- le recours au chômage partiel pour garde d'enfants ;
- la sécurisation des conditions de travail pour les salariés.

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

SAGE Experts-comptables janvier 2020

W

Formulaire obligatoire (article
55 A du Code général
des impôts)

5

IMMOBILISATIONS

DGFIP N°2054-SD 2020

Designation de l'entreprise **SAS SODIDIER EXPLOITATION** Néant ☐ *

CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		
				Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		CZ		D8		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		KD	34 301	KE		
CORPORELLES	Terrains			KG		KH		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants L9	KJ		KK		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants M1	KM		KN		
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions	Dont Composants M2	KP	2 591	KQ		
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants M3	KS	1 838 353	KT		
		Installations générales, agencements, aménagements divers *		KV	565 631	KW		
		Matériel de transport *		KY	40 000	KZ		
		Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	274 971	LC		
		Emballages récupérables et divers *		LE		LF		
	Immobilisations corporelles en cours			LH		LI		
	Avances et acomptes			LK		LL		
	TOTAL III			LN	2 721 545	LO	97 954	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			8G		8M	
		Autres participations			8U	3 824 453	8V	3 500
Autres titres immobilisés				IP	713 706	IR	304 210	
Prêts et autres immobilisations financières				IT	619 953	IU		
TOTAL IV				LQ	5 158 112	LR	307 710	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	7 913 959	ØH	405 664	

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation fiscale * ou évaluation par mise en équivalence		
		par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		IN		CØ		DØ		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		IO		LV		LW	34 301	
CORPORELLES	Terrains			IP		IX		LY		
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB		
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		
		Inst. gales, agencés et am. des constructions		IS		MG		MH	2 591	
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ	5 932	MK	1 869 965	
		Inst. gales, agencés, aménagements divers		IU		MM		MN	619 273	
		Matériel de transport		IV		MP		MQ	40 000	
		Matériel de bureau et mobilier informatique		IW		MS	4 622	MT	277 116	
		Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW		
	Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ		NA		
	Avances et acomptes			NC		ND		NE		
	TOTAL III			IY		NG	10 554	NH	2 808 946	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		ØU		M7	
		Autres participations			IO		ØX		ØY	3 827 953
Autres titres immobilisés				II		2B	669	2C	1 017 247	
Prêts et autres immobilisations financières				I2		2E	8 062	2F	611 891	
TOTAL IV				I3		NJ	8 731	NK	5 457 091	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4		ØK	19 285	ØL	8 300 338	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

D.G.F.I.P. N° 2054-bis-SD 2020

Exercice clos le

3 1 0 1 2 0 2 0

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS SODIDIER EXPLOITATIONNéant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
- le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
 - le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

- 1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE
- 2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE
- 3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

⑥

AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 33 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS SODIDIER EXPLOITATION</u>										Néant ☐	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EJ		EM		EN			
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE	33 788	PF	513	PG		PH	34 301		
Terrains		PI		PJ		PK		PL			
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ			
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU			
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV	967	PW	173	PX		PY	1 140		
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	539 828	QA	189 317	QB	5 932	QC	723 213		
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	406 901	QE	41 943	QF		QG	448 845		
	Matériel de transport	QH	25 133	QI	3 881	QJ		QK	29 014		
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	239 213	QM	15 985	QN	4 622	QO	250 577		
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT			
TOTAL III		QU	1 212 042	QV	251 300	QW	10 554	QX	1 452 787		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		YN	1 245 830	YP	251 812	YQ	10 554	YR	1 487 089		
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobilitisations amortissables		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais d'établissement TOTAL I		N9	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1			
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst. techniques mar. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
	Emballages recup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
TOTAL III		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8			
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NI				NM	NO				
Total général (I + II + III + IV)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV			
Total général des crédits (NP + NQ + NR)		NW	Total général des crédits (NS + NT + NU)			NY	Total général des crédits (NW - NY)			NZ	
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à évaluer						Z9		Z8			
Primes de remboursement des obligations						SP		SR			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS SODIDIER EXPLOITATION		Néant ☐	
Nature des provisions	Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS - Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-10) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
TOTAL I	3Z	TS	TT	TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) *	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		02	03	04	05
		9U	9V	9W	9X
		06	07	08	09
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles	UE	UF	UH		
	UG	UH			
	UJ	UK			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.					10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.
 NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFIP N°2057-SD 2020

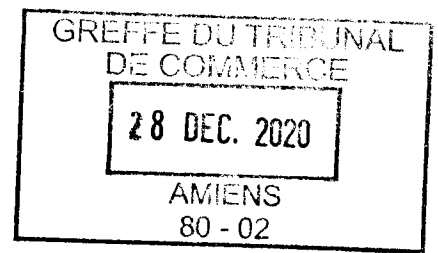
Désignation de l'entreprise : **SAS SODIDIER EXPLOITATION** Néant ☐ *

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3		
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL	580 000	UM		UN	580 000			
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières	UT	611 891	UV		UW	611 891			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	8 236				8 236			
	Autres créances clients	UX	66 446		66 446					
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)	ZI								
	Personnel et comptes rattachés	UY	1 722		1 722					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ								
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	208 151		208 151				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN							
		Divers	VP							
	Groupe et associés (2)	VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	1 820 300		1 820 300					
	Charges constatées d'avance	VS	273 153		273 153					
	TOTALUX			VT	3 569 901	VU	2 369 773	VV	1 200 127	
	RENOIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD							
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE							
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF								

CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
	Emprunts obligataires convertibles (1)	7Y									
	Autres emprunts obligataires (1)	7Z									
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG								
		à plus d'1 an à l'origine	VH	1 036 194	206 199	733 646	96 349				
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	8A	8 027	8 027							
	Fournisseurs et comptes rattachés	8B	2 639 494	2 639 494							
	Personnel et comptes rattachés	8C	696 534	696 534							
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8D	477 705	477 705							
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	240 489	240 489						
		Taxe sur la valeur ajoutée	VW	146 843	146 843						
		Obligations cautionnées	VX								
		Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	151 582	151 582						
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8J	2 956	2 956							
	Groupe et associés (2)	VI	2 030 781	2 030 781							
	Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)	8K	119 700	119 700							
	Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *	ZZ									
	Produits constatés d'avance	8L									
TOTALUX			VY	7 550 306	VZ	6 720 311	733 646	96 349			
RENOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	71 974	(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL						
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	254 631	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032							

Isabelle MARQUIS
7, petit sentier de la Savoie
92 320 CHÂTILLON

Jean-Paul MAGNIN
2 Rue André Pontier
94 130 NOGENT-SUR-MARNE

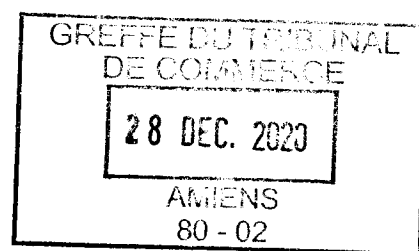


RAPPORTS
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
CLOS LE 31 JANVIER 2020

S.A.S.
SODIDIER EXPLOITATION

Angle des Rues de Roye et du Bouloire des Prêtres
80 500 MONTDIDIER

SOMMAIRE



RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS CLOS LE 31/01/2020 DE LA S.A.S. SODIDIER EXPLOITATION

OUTRE LA PAGE DE GARDE, LE PRESENT DOCUMENT COMPREND UN TOTAL DE 40 PAGES SE
DECOMPOSANT AINSI :

SOMMAIRE	PAGE 1
RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS DES COMMISSAIRE AUX COMPTES	PAGE 2
COMPTES ANNUELS CLOS LE 31 JANVIER 2020	PAGE 8
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS CLOS LE 31 JANVIER 2020	PAGE 12
RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES	PAGE 37

Isabelle MARQUIS
7, petit sentier de la Savoie
92 320 CHÂTILLON

Jean-Paul MAGNIN
2 Rue André Pontier
94 130 NOGENT-SUR-MARNE

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

JB

JH 7/40

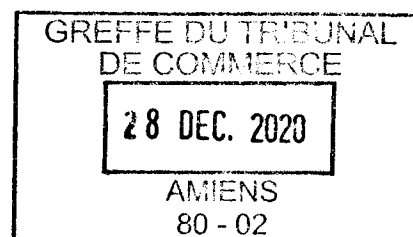
S.A.S. SODIDIER EXPLOITATION

Société par Actions Simplifiée au Capital de 40 000 Euros
Siège social : Angle des Rues de Roye et du Bouloire des Prêtres
80 500 MONTDIDIER
444 494 082 R.C.S AMIENS

Rapport sur les comptes annuels des Commissaires aux comptes

Exercice clos le 31 Janvier 2020

Aux Associés,



I. Opinion sur les comptes annuels

En exécution de la mission qui nous a été confiée pour six années consécutives par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 juin 2015, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SAS SODIDIER EXPLOITATION, relatifs à l'exercice clos le 31 Janvier 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'IM' or similar, located at the bottom left of the page.

Observation

Sans que cela puisse remettre en cause notre opinion, nous tenons à porter à l'attention du lecteur notre absence de confirmation directe opérée auprès des Associés disposant d'un compte courant au passif du bilan de la Société SODIDIER Exploitation.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} Février 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, et notamment sur les points suivants de l'annexe des comptes annuels :

- 1.3 – STOCKS : « les stocks sont évalués suivant la méthode du dernier prix d'achat connu. La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires, tels que les coûts de transport et les coûts de centrale d'achat déduction faite des rabais commerciaux, ristournes et escomptes de règlement ».

Les vérifications que nous avons réalisées quant à l'application de cette méthode n'appellent pas de remarque particulière de notre part.

- 10-2 – ENGAGEMENTS FINANCIERS

Les engagements donnés par la SAS SODIDIER EXPLOITATION s'élèvent à un total de 24 815 031 €, dont 24 554 153 € de cautions accordées dans le cadre de contrat de parrainage d'adhérents E.LECLERC.

Les engagements reçus s'élèvent à un total de 989 339 € :

- Cautions solidaires de la société SODIDIER, assorties du nantissement du fonds de commerce => Solde restant dû de l'emprunt = 18 907 €
- Cautions solidaires de la société SODIDIER => Solde restant dû des emprunts = 496 821 € + 473 611 € = 970 432 €

Nous avons procédé à la vérification des éléments retenus pour la valorisation de ces engagements. Ces derniers n'appellent pas de remarque particulière de notre part.

Nous nous sommes également assuré qu'aucun élément d'importance intervenu avant ou après la clôture ne pourrait remettre en cause d'une façon significative le résultat de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV. Vérification du rapport et des autres documents adressés aux Associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du Comité Directeur et les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

V. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de la Société relatives aux comptes annuels

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels sont arrêtés par le Comité Directeur.

VI. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

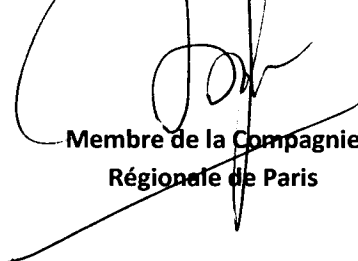
Fait à Châtillon et Nogent-sur-Marne, le Lundi 13 Juillet 2020

Isabelle MARQUIS
Commissaire aux Comptes



**Membre de la Compagnie
Régionale de Versailles**

Jean-Paul MAGNIN
Commissaire aux Comptes



**Membre de la Compagnie
Régionale de Paris**

Annexe : Description détaillée des responsabilités du Commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

587